

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-165

Objet de la délibération : Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte Administratif 2021 du Budget annexe ASSAINISSEMENT DSP avec TVA – BC 24391 (21)

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

Secrétaires de Séance : Madame Nicole RULLAN et Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2022-163 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 17 juin 2022 portant adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement DSP avec TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2022-164 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 17 juin 2022 portant adoption du compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement DSP avec TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

Après avoir procédé au règlement du budget annexe Assainissement DSP avec TVA 2021 et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires de ce budget conformément au tableau ci-après :

CONSIDERANT les restes à réaliser :

- En dépenses : 392 010.29 €
- En recettes : 495 437.00 €

ASSAINISSEMENT DSP avec TVA - BC 24391 - Affectation et reports 2022								
	Résultat de clôture (2021)	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports	Reports avec intégration du SIA
INVESTISSEMENT	786 569,37 €	392 010,29 €	495 437,00 €	103 426,71 €	889 996,08 €		786 569,37 €	1 004 963,23 €
FONCTIONNEMENT	1 935 974,40 €				1 935 974,40 €	- 100 746,81 €	1 835 227,59 €	2 365 269,38 €
TOTAL	2 722 543,77 €	392 010,29 €	495 437,00 €	103 426,71 €	2 825 970,48 €			

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 09 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 03 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- De reprendre le résultat de la section d'investissement de 1 004 963.23 € à l'article 001 en recettes d'investissement du budget annexe 2022 (avec la prise en compte du SIVU Assainissement Communes Rocbaron et Forcalqueiret pour 218 393.86 €).
- De fixer à la somme de 2 365 269.38 € le montant à imputer en report à nouveau de fonctionnement - article 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement du budget annexe 2022 (avec la prise en compte du SIVU Assainissement Communes Rocbaron et Forcalqueiret pour 530 041.79 €).
- De fixer à la somme de 100 746.81 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget annexe 2022.
- Et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement DSP avec TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Président,

Didier BREMOND